

RÈGLEMENT DU LOTO

- L'association Centre Ludique de Boulogne-Billancourt (CLUBB) organise un loto le dimanche 12 février 2023 dans les locaux du CluBB, bâtiment du Trapèze, 17 allée Robert Doisneau à Boulogne-Billancourt.
- 1 session est prévue, pouvant accueillir 200 participants.
- Horaire de la session de 14h à 18h. Ouverture des portes et achat des grilles à 12h30, début du jeu à 14h00.
- Le tarif des grilles : 1 grille : 5€ - 1 planche de 6 grilles indissociables : 15€ - 1 grille spéciale "Super lot" : 10 €
- Les cartons achetés servent pour toute la session
- Seuls les cartons fournis par le CLuBB pourront être utilisés.
- Il y aura 16 parties durant la session, dont 5 "à la ligne" ou "quine", 5 "double lignes" ou "double quine" et 5 "carton plein" ainsi qu'un tirage "carton plein" pour le "Super lot", accessible uniquement avec les grilles spéciales.
- Le type de partie ainsi que le lot à gagner seront annoncés avant chaque tirage.
- Pour le jeu à la ligne ou quine, il faut avoir, sur un même carton, une ligne complète soit 5 numéros.
Pour le jeu « double lignes » ou "double quines », il faut 2 lignes complètes sur un même carton, soit 10 numéros.
Pour le carton plein, il faut 3 lignes complètes sur un même carton, soit 15 numéros.
- Pour gagner, le joueur doit obligatoirement avoir le dernier numéro annoncé.
- Le gagnant doit se faire connaître immédiatement en levant la main et en criant : "Quine", "Double Quines" ou "Carton Plein".
- Le carton est ensuite contrôlé par un vérificateur.
- Attention, en cas d'erreur, le carton du joueur ayant fait une annonce erronée est annulé pour la partie en cours.
- En cas d'ex-æquo, un tirage au sort est effectué et le joueur ayant tiré le numéro le plus élevé est déclaré gagnant. Les autres joueurs auront droit à un lot de consolation.
- Les lots sont distribués au fur et à mesure des tirages, sauf les lots volumineux qui seront remis à la fin de la session.
- Il faut attendre l'autorisation du meneur de jeu pour démarquer, c'est à dire pour retirer les pions de marquage posés sur le ou les cartons.
- Aucun lot ne pourra être échangé contre une somme d'argent.
- Les cartons étant la propriété de l'association CLUBB, ils doivent impérativement rester sur les tables à la fin de l'animation.
- Tout litige sera réglé par l'association CLUBB.